



Tournay, le 07/09/2022

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FINANCE
Compte-rendu du 06 septembre 2022

Présents : M. DATAS-TAPIE, M. LAFFARGUE, Mme POURTEAU, M. SARRAMEA, M. DUHAU, M. LACOUME, M. FOURCADE, M. LACOSTE, M. DEBAT, M. BOURGOIN, Mme. GERONIMO, M. CHIARABINI, Mme. LHEZ, M. CEREZ, Mme ROUSSE, M. CAPEL, Mme. DESPAUX, M. GONCALVES, M. LAPASSET, Mme. LECAUDEY, M. SABATHE, Mme BRISE, Mme BULINSKI.

Excusés : M. DEBAT, Mme. ARNE, M. CEREZ, Mme. BERTELLOT.

Déchetterie de Pouyastruc

Quelques retours ont été pris en compte pour valider le règlement de la déchetterie : préciser les jours de fermetures, questions sur le rejet des filtres à huile de tracteur.

L'échelonnement de la totalité des travaux sur 2 ou 3 ans avec possibilité de subventions a été évoquer.

Validation : les membres sont favorables à prioriser les travaux urgents en matières de sécurité/non conformités majeures de la déchetterie.

La gestion de l'accès avec une barrière est envisagée en 2023.

Redevance incitative

1. **Présentation du bilan post-facturation à blanc**
2. **Présentation du projet de règlement de redevance incitative**

Pour information, le règlement de la redevance incitative est amené à évoluer au fil des années en fonction des problématiques rencontrées. Il est essentiel de travailler et d'indiquer aux collecteurs les modalités exposées ci-dessous pour qu'une adaptation de leur part se fasse. Les questionnements soulevés et les solutions proposées :

➔ Harmonisation des collecteurs

La Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros a envoyé un courrier, co-signé du président et du vice-président en charge de l'environnement, à chaque collecteur pour connaître leur position en vue d'une future harmonisation du service de collecte sur tout le territoire de la 3CVA. A ce jour, le SYMAT et ADOUR MADIRAN nous ont fait part d'une réponse le SMECTOM n'a pas répondu. Le président du SYMAT précise qu'il sera en mesure de donner une réponse vers fin septembre suite à la réunion du comité syndical. Le président d'ADOUR MADIRAN précise qu'il souhaite nous rencontrer pour discuter des éventuelles

solutions. A savoir qu'il semble complexe de déléguer la compétence déchets à une autre communauté de communes.

→ Harmonisation de la collecte

Le nombre de passages du camion par an sur l'ensemble du territoire n'est pas homogène. De ce fait, il est proposé de passer à une collecte 1 fois par quinzaine sur l'ensemble de la 3CVA (la zone du SMECTOM n'étant pas à cette fréquence). Les problématiques soulevées sont les suivantes : le camion peut récolter maximum 6 tonnes de déchets et les camions sont pleins à environ 5.5 tonnes à chaque ramassage. Le passage à la quinzaine nécessite une réorganisation du circuit de collecte et doit donc s'inscrire dans une négociation avec le SMECTOM.

Validation : les membres présents sont favorables à ne pas modifier la fréquence de collecte pour le moment. Une remise en question sera effectuée dans 1 an.

→ Harmonisation des bacs en vue d'un tarif unique

Il est proposé de mettre en place un tarif unique sur l'ensemble de la 3CVA à condition d'harmoniser les services donc principalement les mêmes bacs (120L, 240L, 360L, 660L) et les mêmes fréquences de collecte.

Validation : les membres présents sont favorables à attendre une harmonisation des services pour la mise en place d'un tarif unique. Pour l'harmonisation des bacs, les membres sont favorables à conserver les bacs déjà présents chez les usagers et accepter les demandes de changements de bacs (pour le SYMAT et ADOUR MADIRAN) pour une taille de bac « standard » (120L, 240L, 360L, 660L).

3. Le mode de recouvrement

Il est proposé de créer une régie prolongée pour gérer le mode de recouvrement. Les maires souhaitent être informés des factures non payées.

Validation : les membres sont favorables à la création d'une régie prolongée et au lancement du recrutement d'un poste de régisseur au 01/01/2023.

4. Les cas particuliers

- Les résidences secondaires et les hébergements touristiques

Validation : les membres sont favorables à appliquer le même tarif que les résidences principales.

- Les logements collectifs et les regroupements de bac

Validation : les membres sont favorables à proposer le choix au propriétaire ou gestionnaire du logement collectif de mettre à disposition un bac collectif ou non avec la possibilité de mettre des bacs individuels par logement en dessous de 3 logements individuels. La facture sera adressée au propriétaire qui répartira les coûts. Pour les regroupements de bac (plusieurs maisons individuelles avec des propriétaires différents), il est proposé d'équiper chaque logement d'un bac individuel.

- Les assistantes maternelles

Validation : les membres sont favorables à mettre en place 4 levées supplémentaires gratuites par trimestre pour les agrément d'enfants de 0 à 2 ans sur demande écrite auprès de la 3CVA.

- Personnes incontinentes, auto-médicalisées, accueil familial

Validation : les membres sont favorables à mettre en place 4 levées supplémentaires gratuites par trimestre sur demande écrite auprès de la 3CVA.

- Logements vacants

Validation : les membres sont favorables à mettre en place une exonération pour les logements vides de meubles, sans bac ou puce désactiver et sans carte de déchetterie. (9 membres votent pour contre 7 qui préconisent le paiement d'une part fixe sans levée). Les communes devront confirmer à la 3CVA les logements vacants.

- Les professionnels

Validation : Les membres sont favorables à appliquer le même tarif que les logements résidentiels sauf pour les restaurants/traiteurs. Proposition d'un tarif dégressif avec un accompagnement de la part de l'ambassadeur du tri : 4 levées supplémentaires par trimestre en 2023, 2 levées supplémentaires par trimestre en 2024, 0 levées supplémentaires en 2025.

- Les communes

Les communes ont le choix de conserver leurs bacs communaux ou non (cimetière, école, salles des fêtes). Ils ont la possibilité de louer des bacs occasionnellement auprès du syndicat de collecte.

Validation : les membres sont favorables à mettre en place un paiement du bac à la levée (sans part fixe)

5. Suite

Conseil communautaire le 15/09/2022 pour valider les éléments évoqués en commission.

Commission environnement prévue durant l'automne

Recrutement d'un régisseur prévu avant le 31/12/2022 pour remplacer Léa BULINSKI qui termine son contrat le 31/12/2022.